



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LORRAINE TENUE LE 26 MAI 2025 À 8 H 30, À LA MAISON GARTH

SONT PRÉSENTS :

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Me Gabrielle Ethier-Raulin, directrice des Services juridiques et greffière

SONT ABSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 3 - Mme Diane Desjardins Lavallée, conseillère
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 8 h 33.

2.

2025-05-92

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté soit adopté tel que présenté.

3.

2025-05-93

ADJUDICATION – TP2025-21 – Réfection, fourniture, livraison et installation de modules de jeux dans le parc des Épinettes

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2025, la Ville de Lorraine procédait à la publication d'un appel d'offres public sur le site du SEAO afin d'obtenir des soumissions pour la réfection, la fourniture, la livraison et l'installation de modules de jeux dans le parc des Épinettes (TP2025-21);

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entrepreneurs ont présenté leur soumission à la date et à l'heure maximales pour le dépôt des soumissions :

Soumissionnaires	Prix soumissionné (taxes incluses)
Tessier Récréo-Parc inc.	229 946,25 \$
Les Industries Simexco inc.	222 192,24 \$
Techsport inc.	229 893,36 \$

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'étude et de l'analyse de ces soumissions, celles-ci ont été jugées conformes aux conditions de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. est la soumission ayant obtenu le meilleur pointage suivant l'évaluation des soumissions par le comité de sélection;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Tessier Récréo-Parc inc. contenait des erreurs de calcul dans son bordereau de prix, portant ainsi le montant réel soumissionné à 229 946,64 \$ au lieu du prix de 229 946,25 \$ inscrit au bordereau de prix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADJUGER le contrat relatif à la réfection, la fourniture, la livraison et l'installation de modules de jeux dans le parc des Épinettes (TP2025-21) à la compagnie ayant obtenu le meilleur pointage, soit la compagnie **Tessier Récréo-Parc inc.**, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à son bordereau de prix, suivant les quantités estimées, au montant de **229 946,64 \$ taxes incluses**;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement de ces travaux sur présentation des pièces justificatives et à imputer cette somme à même le code budgétaire 22-700-04-701 et à même le *Règlement d'emprunt B-301*.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2025-25.

4.
2025-05-94

AUTORISATION DE SIGNATURE – Lettre d'entente 2025-01 – SCFP section locale 2129 (Centre culturel)

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction générale au Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2129 (Centre culturel) concernant la prolongation de la période de probation de M. Samuel Bonneville, embauché comme préposé à la surveillance et à l'entretien du Domaine Garth et du Centre culturel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ENTÉRINER la lettre d'entente 2025-01 intervenue entre la Ville de Lorraine et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2129 (Centre culturel) concernant la prolongation de la période de probation de M. Samuel Bonneville, embauché comme préposé à la surveillance et à l'entretien du Domaine Garth et du Centre culturel;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le directeur général par intérim à procéder à la signature, pour et au nom de la Ville de Lorraine, de la lettre d'entente 2025-01 intervenue entre les parties.

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée aux membres du conseil.

6.
2025-05-95

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 8 h 35.


Monsieur JEAN COMTOIS
Maire


Me GABRIELLE ETHIER-RAULIN
Greffière